



La communauté d'agglomération Nîmes Métropole regroupe 39 communes autour de sa ville Centre Nîmes pour plus de 260 000 habitants.

Nîmes Métropole tient un rôle pivot à l'Est de la région Occitanie, aux franges des régions sud et Auvergne-Rhône-Alpes, entre les deux polarités de Montpellier et de Marseille.

Sa position stratégique, à la croisée des grands axes de communication routiers et ferroviaires du sud-est et son niveau de desserte font de l'agglomération nîmoise un territoire directement lié à l'Europe du Nord, à l'Italie, à l'Espagne.

Nîmes Métropole intervient dans différents secteurs de la vie quotidienne de ses habitants, associations et entreprises, dont les principaux sont la mobilité, l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, la collecte & le traitement des déchets, la gestion de l'eau ou la sécurité des biens et des personnes.

Contact : 04 66 02 55 55

Le point de vue de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Nîmes Métropole, première agglomération du Gard, s'engage dans une transition écologique ambitieuse à travers son projet de territoire et son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan vise à répondre aux défis du changement climatique et à améliorer la qualité de l'air. Les enjeux principaux incluent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la production d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Dans le cadre du Contrat de Projet État-Région 2021-2027, Nîmes Métropole a défini les axes d'une stratégie d'aménagement visant à relancer l'économie tout en promouvant un développement durable. Cette stratégie a abouti à la création du projet « Nîmes Métropole 2032 », qui ambitionne de devenir une Eco Métropole innovante, axée sur la transition énergétique et écologique, la compétitivité, et la solidarité face aux crises. Elle s'appuie sur des documents cadres tels que le PCAET et le Plan de Mobilité, en cohérence avec le SRADET « Occitanie 2040 ».

Les objectifs fixés incluent une réduction de 26 % des émissions de gaz à effet de serre, une augmentation de la part modale des transports doux, un rendement de 80 % pour l'adduction d'eau, et une trajectoire vers le zéro déchet, tout en visant une consommation énergétique réduite de 18 %.

La métropole aspire à devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050, avec des objectifs de réduction des émissions de 62 % par rapport à 2018. En parallèle, le développement d'une mobilité durable et l'intégration de solutions basées sur la nature sont au cœur des stratégies. La coopération entre les communes et les acteurs locaux est essentielle pour atteindre ces objectifs, tout en garantissant une meilleure qualité de vie pour les habitants et en préservant la biodiversité.

La vision de Nimes Métropole

Enjeux de sobriété

Afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050, il est à noter que comme précisé dans les multiples documents de planification et de scénarios établis par les différentes institutions tel que négaWatt, RTE ou l'Ademe, le premier levier de réduction de l'empreinte carbone est de ne pas produire ou consommer.

La SNBC 3 met en avant la sobriété comme un levier central pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Cette sobriété, comprise de manière large, s'applique à tous les secteurs (transports, bâtiments, agriculture, énergie) et implique des transformations collectives, au-delà des gestes individuels.

Elle repose sur la réduction de la consommation énergétique, l'efficacité énergétique, et la transition vers des sources renouvelables.

Les collectivités territoriales telles que les agglomérations ont un rôle à jouer avec les communes membres dans la mise en place et l'animation d'une charte de sobriété. Le plan d'action peut être mise en place avec le concours de partenaires telle que l'Ademe qui joue un rôle pivot dans le domaine de la transition écologique et énergétique. À ce titre Nimes Métropole a mis en place en novembre 2022 une charte de sobriété avec ses 39 communes membres sur la base de quinze actions. Sans aides apportées sur ces sujets, il est compliqué d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions par l'ensemble des partenaires du territoire, et l'Etat au travers de la SNBC se doit d'accompagner l'action locale.

La sensibilisation et l'éducation des citoyens sont essentielles pour accompagner les changements comportementaux nécessaires, mais également sur la justice sociale, avec un accompagnement des ménages et des entreprises pour garantir une transition équitable.

La planification écologique pour être efficace et mise en œuvre de manière pertinente doit intégrer une mobilisation collective impliquant État, collectivités et entreprises, tout en misant sur la transparence et la concertation citoyenne pour fixer des objectifs clairs et partagés.

Enjeux d'efficacité

Le SNBC 3 fixe des objectifs ambitieux d'efficacité pour réduire la consommation d'énergie et décarboner les secteurs clés.

D'ici 2030, il vise une baisse de 29 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012, avec une réduction de 10 à 15 % dans le tertiaire grâce à la sobriété et à la rénovation énergétique.

Un mix énergétique dans le secteur des transports lourds, en partie électrique mais aussi avec une place pour le gaz naturel véhicule (GNV) et le bioGNV est à prévoir pour les réseaux de transport en communs mais aussi sur la filière poids lourds. Ce développement doit se faire en parallèle de la mise en place d'une filière de production et d'approvisionnement locale garantie à 100 % d'origines renouvelables afin d'avoir des émissions GES nulles sur ce secteur.

Le processus de migration d'une flotte de véhicule lourds étant long et coûteux, des alternatives peuvent être mise en place rapidement et à moindre coûts. L'exemple le plus simple à mettre en œuvre consiste à migrer le carburant des moteurs diesel vers des biocarburants (B100 et HVO).

Sur le territoire de Nimes Métropole, 100% de l'approvisionnement des véhicules ne sont plus issus des énergies fossiles grâce au mix électrique, biogaz et bio-carburant, qui a pu se faire en 5 ans.

Au-delà de la nécessité d'avoir une flotte à très faible émission dans les territoires et plus particulièrement les centres urbains, cette coûteuse transformation en peut se faire que par l'intervention financière de l'Etat. Par ailleurs, la réglementation restreint les motorisations électriques et hydrogènes comme étant à très faibles émissions alors que les motorisations 100 % biogaz devraient être inclus sous condition bien évidemment de l'assurance d'une production locale via les différentes possibilités de méthanisation. Cette filière doit être soutenue afin de respecter les engagement 100 % biogaz en 2050 dans le réseau de distribution.

La rénovation énergétique des bâtiments doit être accélérée, avec 3 % des bâtiments publics rénovés annuellement et un soutien du "Fonds vert" pour les collectivités qui doit perdurer et être renforcé.

Nimes Métropole accompagne les collectivités de son territoire via un conseil en énergie qui permet

d'identifier les priorités d'actions de rénovation sur le patrimoine bâti et d'éclairage public qui est essentiel à la mise en œuvre de projet pertinent et efficient.

Le soutien financier que ce soit en ingénierie ou en investissement est primordiale afin de garantir l'atteinte des objectifs fixés par la SNBC.

Dans l'industrie, la priorité est donnée aux technologies bas-carbone, comme l'hydrogène et la capture de CO₂, avec un réseau électrique adapté.

Enfin, des changements de comportements doivent être encouragés, dans tous les secteurs d'activités, comme une migration des déplacements de courte distance aujourd'hui majoritairement en véhicule personnel vers des modes de déplacement doux avec un développement accru des infrastructures.

Enjeux de production et de consommation

Nîmes Métropole souhaite réaffirmer l'importance de jouer sur la complémentarité de toutes les énergies pour répondre aux enjeux de décarbonation, tout en favorisant une transition énergétique économiquement acceptable pour les populations et les finances publiques.

Pour optimiser les coûts de la transition énergétique et sécuriser la trajectoire vers la neutralité carbone, il est essentiel de s'appuyer sur un mix énergétique qui valorise le potentiel de décarbonation de chaque source d'énergie. Cela implique d'associer la production d'énergie renouvelable avec des actions de sobriété et d'efficacité énergétique. C'est précisément ce que l'agglomération vise dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), en tirant parti des ressources locales disponibles pour chaque type d'énergie renouvelable sur son territoire.

À cet égard, Nîmes Métropole a engagé des projets innovants, comme la construction d'une installation de méthanisation des boues de la station d'épuration, récemment achevée et désormais en phase de production. Cette installation permet l'injection de biométhane dans le réseau de distribution de gaz, contribuant ainsi à la valorisation des déchets locaux et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Nîmes Métropole souhaite également lancer une réflexion sur le potentiel de ressources et de déchets méthanisables sur notre territoire. Cette initiative vise à répondre à des problématiques locales tout en anticipant les futures contraintes liées aux solutions de traitement des déchets, notamment l'enfouissement.

Il est également prévu une forte augmentation des installations photovoltaïques en toitures et espaces anthropisés afin d'augmenter le taux d'indépendance énergétique du territoire.

L'objectif pour Nîmes Métropole est d'être un territoire à énergie positive en 2050 englobant l'ensemble des secteurs d'activités, ce qui oblige à une division par deux des consommations énergétiques du territoire et une multiplication par 3 en 2030 et par 6 en 2050.

En maximisant la valorisation énergétique de ces ressources, nous souhaitons améliorer le bien-être des habitants et la durabilité de notre territoire.

Conclusion

Les projets et les actions des collectivités ne peuvent se faire qu'avec le concours financier de l'ÉTAT, ce qui est d'autant plus vrai dans un contexte financier tendu pour les collectivités locales.

La mise en œuvre de documents cadres favorisant la sobriété doit être une priorité d'action des politiques locales car peu coûteuse, facile à mettre en place et pourtant souvent négligée car peu visible et difficile à suivre au quotidien.

Dans le cadre de la SBNC, l'ensemble des énergies propres doivent être intégrés et soutenus, à ce titre la filière biogaz doit pouvoir se développer en respectant ses propres engagements et en ayant une part non négligeable du mix énergétique.

Dans le cadre des documents de planification tel que les PDM et PCAET à l'échelle intercommunale, l'émergence de filières de productions locales doit être incitée et développée afin de concourir aux objectifs de territoire bas carbone et à énergie positive.